

L'assemblée communale ordinaire a été normalement convoquée par le tout-ménage n° 2 du 13 février 2015, par l'affichage au panneau communal, par la publication dans le journal officiel de la République et Canton du Jura n° 6 du 18 février 2015, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce jeudi 26 février 2015, à 20h15 à la salle des fêtes (rte de Porrentruy 15) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 20h18 par M. Bernard Studer, président des assemblées communales, qui salue cordialement l'assistance et la remercie de sa présence. Il fait part de l'excuse de Mme Nicole Jobin, agente administrative.

Le bureau est constitué ainsi :

Président d'office : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Vice-président d'office : M. Josy Meyer, vice-président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

Scrutateurs : sur proposition de M. Meyer sont élus sans autre MM. Jacques Fleury et Christian Meyer.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre quarante-cinq (45) votants.

M. Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 2014
2. Discuter et voter un crédit de construction de Fr. 316'000.— pour le remplacement des compteurs

d'eau, donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt

3. Adopter les budgets de fonctionnement et d'investissements de l'année 2015, et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes qui y sont liées
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 3'600'000.--, sous réserve de diverses subventions, lié à la construction d'un restaurant scolaire au Collège Thurmann pour la mise en place de l'horaire continu à l'école secondaire, donner compétence au comité de l'assemblée des délégués de la Communauté de l'école secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidations à la fin des travaux
5. Divers

Délibérations

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 2014

M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation été d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été placardé publiquement, le 30 janvier dernier, au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie. Il a par ailleurs été publié, le 5 février 2015, sur le site internet communal www.alle.ch.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du jeudi 4 décembre 2014.

2. Discuter et voter un crédit de construction de Fr. 316'000.— pour le remplacement des compteurs d'eau, donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt

En préambule, M. Romain Gurba, conseiller en charge du dicastère « Bâtiments communaux, alimentation en eau, éclairage public », indique que le remplacement des compteurs d'eau s'avère nécessaire au vu des problèmes rencontrés et de la vétusté de la plupart d'entre eux.

L'entrée en matière est admise sans autre.

M. Gurba développe les conditions de fonctionnement des compteurs d'eau, qui pour la plupart sont d'origine à la construction des bâtisses, les premiers appareils ayant été installés dans les années soixante.

Les problèmes qui surviennent d'année en année sont toujours plus nombreux : lisibilité lors des relevés, humidité dans la lunette, défaut d'étanchéité, vieillissement due à la boue, etc.. Annuellement, nous devons intervenir pour changer plusieurs compteurs.

Fort de ces constats, le conseil communal a décidé d'agir dans le renouvellement de l'ensemble des compteurs d'eau.

A la faveur des nouvelles technologies, nous souhaitons également moderniser nos installations et ainsi poser de nouveaux compteurs avec radio/émetteur intégré permettant un relevé à distance dans la rue ou à bord d'un véhicule.

Cette méthode apportera divers avantages, comme le gain de temps pour le relevé et pour la facturation par adaptation et connexion du programme informatique.

Un entretien des nouveaux compteurs se fera dans la quinzième année après installation, afin de changer la batterie située dans l'émetteur.

La commune est propriétaire de 660 compteurs d'eau. Nonante-huit compteurs remplacés ou installés durant les huit dernières années sont déjà adaptés pour recevoir l'émetteur à distance.

L'investissement pour le remplacement des compteurs d'eau nécessitera une augmentation de la location annuelle, de Fr. 20.— à Fr. 30.— par compteur, laquelle est intégrée au budget 2015. Les travaux et ainsi le crédit seront répartis sur une durée de trois ans.

Sans discussion, l'assemblée vote un crédit de construction de Fr. 316'000.— pour le remplacement des compteurs d'eau, et donne compétence au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt

3. Adopter les budgets de fonctionnement et d'investissements de l'année 2015, et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes qui y sont liées

Le président remercie le Conseil d'avoir joué la transparence en publiant dans le dernier tout-ménage les principaux éléments du budget.

En prologue, M. le maire Stéphane Babey, responsable du dicastère « administration – finances – SIS – AJC – SIDP – Clos Bidaine », explique l'exercice délicat que constitue l'élaboration d'un budget, des éléments exceptionnels pouvant intervenir et modifier conséquemment le résultat final. Néanmoins, il s'agit d'un outil de conduite des affaires courantes indispensable.

Les paramètres tels les charges liées, les intérêts à long terme ou les retombées de la péréquation financière nous sont connus d'avance, avec exactitude. Nombreux sont,

cependant, les postes dont la maîtrise nous échappe en début d'exercice.

Le budget ne prévoit ni hausse de taxe ni prélèvement particulier, si ce n'est une augmentation de Fr. 10.— par location annuelle du compteur d'eau, nous permettant d'assumer en partie les charges d'intérêt liées à l'installation des nouveaux compteurs d'eau.

Le budget 2015, qui peut être considéré comme équilibré, accuse des charges à hauteur de Fr. 5'742'000.— pour des produits se montant à Fr. 5'700'000.--. La politique de l'Exécutif communal consistant à maîtriser les dépenses qui lui sont propres est maintenue bien évidemment et tous les secteurs sont concernés. Dans l'ensemble, le Conseil communal et la commission des finances présentent ce soir un budget prudent.

Le vote d'entrée en matière ne suscite aucune opposition.

M. le maire développe le sujet en précisant que le Conseil communal s'est longuement penché sur ce budget, qui a été présenté et discuté en commission des finances. Parmi les éléments influents, retenons une diminution très importante provenant de la péréquation financières, puisqu'en une année, nous perdons près de Fr. 240'000.— de rentrée brute,

La participation aux charges de l'enseignement connaît une baisse de plus de Fr. 45'000.--, qui peut sembler réjouissante, mais qui voile la diminution constante et bien réelle du nombre d'élèves. Les charges liées à l'action sociale connaissent un bon de quelque Fr. 60'000.-- auxquels on peut ajouter Fr. 20'000.— supplémentaires dans le cadre des prestations d'assistance.

Les intérêts des dettes consolidées ont vu leur montant diminuer, eu égard aux taux favorables. Les négociations entre l'Etat et la commune nous permettent raisonnablement de diminuer de façon drastique les

Service des déchets ménagers

- Ménage 1 personne	Fr. 130.—
- Ménage 2 personnes	Fr. 150.—
- Ménage 3 personnes	Fr. 170.—
- Ménage 4 personnes	Fr. 190.—
- Ménage 5 personnes et plus	Fr. 210.—

Le budget d'exploitation accuse un déficit d'exploitation de Fr. 42'127.--.

M. Loshi procède à la lecture des données chiffrées du budget, document mis à disposition de l'auditoire dans son entièreté. Selon accord de l'assistance, il donne connaissance des totaux se rapportant aux titres des chapitres et des groupes, et apporte toutes informations utiles et commentaires nécessaires.

L'investissement budgétisé est le suivant :

- Réfection du réseau routier / éclairage, génie civil :
Fr. 45'000.—
- Aménagement du réseau d'eau / conduites :
Fr. 25'000.—

Ces dépenses concernant la réfection du giratoire Landi au carrefour des routes de Miécourt/Vendlincourt.

Sans discussion, l'assemblée vote les budgets de fonctionnement et d'investissements de l'année 2015, avec les différentes redevances s'y rapportant, tels qu'ils ont été présentés.

M. Studer indique que pour le traitement du point de l'ordre du jour portant sur la construction d'un restaurant scolaire au Collège Thurmann, nous attendons la venue de trois représentants de la communauté de l'école secondaire, MM. Marcel Hubleur, Patrick Bandelier et Vital Schaffter.

Le président propose donc d'intervertir les points 4 et 5 de l'ordre du jour, ce que l'assistance admet.

4. Divers

Mme Annie Meyer fait un clin d'œil à l'équipe du charivari carnavalesque du « Rai Tiai Tiai », et félicite les acteurs des travaux de nettoyages effectués le mardi gras.

M. le maire Stéphane Babey note que l'interdiction d'utiliser du papier de toilette avait été prise d'entente avec les organisateurs, qui recevront une facture pour les surcoûts occasionnés dus notamment à l'intervention des services cantonaux. M. Babey remercie le personnel de la voirie pour sa contribution.

Mme Annie Meyer exprime des félicitations pour le nouveau site internet, qui est beaucoup plus dynamique. M. Studer cite son auteur, M. Alan Stalder, conseiller communal.

M. Studer ordonne une suspension de séance de quelque quinze minutes avant l'arrivée de MM. Hubleur, Bandelier et Lachat. En leur présence, on aborde le point suivant de l'ordre du jour :

5. Discuter et voter un crédit de Fr. 3'600'000.--, sous réserve de diverses subventions, lié à la construction d'un restaurant scolaire au Collège Thurmann pour la mise en place de l'horaire continu à l'école secondaire, donner compétence au comité de l'assemblée des délégués de la Communauté de l'école secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux

En prélude, M. Thierry Léchenne, conseiller communal en charge du dicastère « éducation – crèche », fixe le cadre de la situation actuelle : sur les 760 élèves que compte les collèges Stockmar et Thurmann, plus de 20 % d'entre eux n'ont pas la possibilité de rentrer manger à leur domicile à

midi car les transports ne le permettent pas et ils mangent dans la cafétéria actuelle (nombre de places nominales : 72). Le cadre horaire actuel prévoit le début des cours à 8h10 et la fin à 16h50.

L'horaire continu au Collège Thurmann a été élaboré pour plusieurs raisons, dont le raccourcissement de la journée pour les élèves, l'amélioration de l'offre des devoirs surveillés et des cours facultatifs, la prise en charge des élèves sur toute la journée scolaire, l'offre aux familles de pouvoir gérer le temps de travail des parents de façon moins stressante.

Le projet d'horaire continu au Collège Thurmann a été accepté par la Communauté et par le Gouvernement. Sa mise en place est prévue pour la rentrée d'août 2016. Le coût de l'avant-projet de cette cafétéria étant estimé à 3,6 millions de francs, les articles 16 et 17 des statuts de la Communauté prévoient que la consultation des législatifs communaux est nécessaire pour ratifier l'octroi du crédit de construction.

Le raccourcissement de la pause de midi avec l'horaire continu implique qu'un nombre beaucoup plus important d'élèves resteront manger à l'école (environ 350 élèves et 40 enseignants). La cafétéria actuelle, déjà surpeuplée, ne peut fonctionner avec un tel nombre de repas. Il a donc été projeté de construire un nouveau restaurant scolaire indépendant du bâtiment existant. La cafétéria actuelle sera affectée à une utilisation scolaire.

Après l'entérinement de l'entrée en matière et le message introductif de M. Marcel Hubleur, président de l'assemblée des délégués de la Communauté de l'école secondaire, M. Patrick Bandelier, directeur du collège Thurmann, respectivement M. Vital Schaffter architecte commentent de manière circonstanciée une vidéoprojection détaillant l'ensemble des aspects du projet, avec exemplifications : horaire continu, projet de construction d'un restaurant scolaire, situation financière actuelle et financement du projet, restaurant scolaire actuellement.

M. Bandelier répond aux interrogations de Mmes Sandra Vallat, Annie Meyer et de MM. Maurice Jobin et Hubert Farine en relation avec la longueur des périodes de cours, la problématique des transports pour les communes de Basse-Allaine et Boncourt, l'affectation des locaux des deux collèges, les surcoûts, la déductibilité fiscale des frais de repas.

Se félicitant des choix offerts, Mme Corinne Berret considère qu'il s'agit d'un beau projet et elle le soutient.

M. Bernard Studer soulève la question de l'impact sur les transports publics, lequel a été discuté avec le service cantonal de la mobilité.

Sans avis contraire, l'assemblée vote un crédit de Fr. 3'600'000.--, sous réserve de diverses subventions, lié à la construction d'un restaurant scolaire au Collège Thurmann pour la mise en place de l'horaire continu à l'école secondaire, donne compétence au comité de l'assemblée des délégués de la Communauté de l'école secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux

Remerciant les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté aux affaires publiques, M. Studer clôt l'assemblée à 21h45.

Ainsi délibéré en assemblée communale ordinaire du jeudi 26 février 2015.

Au nom de l'assemblée communale d'Alle

Le président :

Le secrétaire :

Bernard Studer

Raymond Julien

Nota :

Le présent procès-verbal est placardé le 30 avril 2015 au tableau d'affichage communal sis dans la cours de la mairie (Rue de l'Eglise 5). Il est également publié sur le site internet communal www.alle.ch. Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.